



SÉANCE DU CONSEIL DE LA VILLE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Québec, tenue le lundi 18 mars 2019 à 17 heures, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

Sont présents: Madame la conseillère Geneviève Hamelin, présidente
Monsieur le conseiller Vincent Dufresne, vice-président

Monsieur le maire Régis Labeaume (partie de séance)

Mesdames les conseillères et messieurs les conseillers :

Yvon Bussières	Rémy Normand
Anne Corriveau	Patrick Paquet
Alicia Despins	Jean Rousseau
Raymond Dion	Marie-Josée Savard
Jérémie Ernould	Dominique Tanguay
Jean-François Gosselin	Suzanne Verreault
Pierre-Luc Lachance	Steeve Verret
Sylvain Légaré	Émilie Villeneuve
Stevens Mélançon	Patrick Voyer
Michelle Morin-Doyle	

Sont également présents: Monsieur Luc Monty, directeur général
M^e Sylvain Ouellet, greffier
M^e Julien Lefrançois, assistant-greffier

Ouverture de la séance

À 17 h 01, madame la présidente constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Madame la conseillère Alicia Despins présente le projet *Une ville, un livre*, qui encourage les citoyens de la ville à lire un même livre. Elle invite madame Marie-Renée Lavoie, auteure de *Les chars meurent aussi*, livre choisi par les libraires indépendants dans le cadre de ce projet, à prendre la parole.

Monsieur le maire Régis Labeaume souligne la présence de monsieur Jean-Marie Lévesque, photographe de presse, et lui souhaite une bonne retraite. Il l'invite à prendre la parole.

CV-2019-0224 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de madame la conseillère Anne Corriveau,

appuyée par monsieur le conseiller Vincent Dufresne,

il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0225 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 4 mars 2019.

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par madame la conseillère Dominique Tanguay,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 4 mars 2019, tel que rédigé.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Rapport de monsieur le maire Régis Labeaume sur les décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 6 mars 2019 et dépôt du procès-verbal

Monsieur le maire Régis Labeaume fait rapport des décisions prises lors de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 6 mars 2019 et dépose le procès-verbal.

Communications écrites au conseil

- Dépôt du *Rapport de suivi et de mise en oeuvre du Plan métropolitain d'aménagement et de développement de la Communauté métropolitaine de Québec*, transmis par monsieur Denis Jean;
- Dépôt de la liste des remboursements autorisés pour les dépenses de recherche et de soutien des conseillers municipaux pour l'exercice financier 2018, conformément à l'article 31.5.5 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (RLRQ, c. T-11.001);
- Dépôt d'une correspondance, datée du 8 mars 2019, de la ministre de la Culture et des Communications, concernant la désignation, à l'occasion de la *Journée internationale de la femme*, de huit femmes pionnières à l'avancement du droits des femmes au Québec, dont deux de ces femmes, mesdames Laure Gaudreault et Irma Levasseur, ont oeuvré à Québec.

Matière nécessitant une consultation publique

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Première partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une période d'intervention générale, d'une durée de 90 minutes, est tenue à l'intention des membres du conseil.

Première période de questions des citoyens

Une période de questions, d'une durée maximale de 35 minutes, est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

- Dépôt, par Monsieur Daniel Delage représentant de madame Nadia Gagnon, d'un document relatif à des terrains situés sur les lots 5 022 226 à 5 022 232 du cadastre du Québec, sur le boulevard Talbot, arrondissement de Charlesbourg;
- Dépôt, par monsieur Claude L'Heureux, d'un document intitulé : *Plan d'urgence pour réduire l'impact environnemental de la ville de Québec.*

Avis de proposition

Monsieur le maire Régis Labeaume quitte définitivement la séance. Il est 19 h 07.

Nouvel avis de proposition

Monsieur le conseiller Jean Rousseau dépose un avis de proposition demandant que la Ville de Québec adopte diverses mesures dans la lutte contre les changements climatiques.

Monsieur le conseiller Stevens Mélançon dépose un avis de proposition demandant de consulter la population dans le choix d'œuvres d'art public d'une valeur de plus de 100 000 \$.

Conformément à l'article 71 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, les textes des avis de proposition sont référés au comité exécutif pour avis et rapport à la prochaine séance ordinaire du conseil de la ville.

Rapport du comité exécutif sur les avis de proposition

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Proposition sans préavis

CV-2019-0226 Hommage à monsieur Joe Fafard, sculpteur émérite, et sincères condoléances à sa famille

Attendu que ce samedi 16 mars 2019, nous apprenions avec regret le décès du sculpteur saskatchewanais Joe Fafard;

Attendu qu'après avoir obtenu un baccalauréat en beaux-arts de l'*Université du Manitoba*, puis une maîtrise dans le même domaine de l'*Université de l'État de Pennsylvanie*, il enseigna à l'*Université de la Saskatchewan* et à l'*Université de la Californie*, avant de mettre en place sa propre fonderie à Pense et de travailler dans sa province natale;

Attendu que l'artiste avant-gardiste était reconnu à travers le pays et même à l'internationale pour ses oeuvres, qui s'inspiraient de thèmes traditionnels comme les animaux de la ferme, mais aussi pour ses sculptures rendant hommage à des personnalités telles que Van Gogh, Frida Kahlo et Pierre Elliott Trudeau;

Attendu que depuis sa nomination en tant qu'*Officier de l'Ordre du Canada* en 1981, les honneurs se sont succédé, en passant par la *Médaille du centenaire des arts* du Lieutenant-gouverneur au *Lifetime Achievement Award* décerné par le *Conseil des arts de la Saskatchewan*;

Attendu que la Ville de Calgary a offert à Québec pour son 400e anniversaire l'oeuvre *Do re mi fa sol la si do* de ce réputé sculpteur, illustrant huit chevaux d'acier symbolisant la source d'énergie qui fut indispensable au développement de la nation, oeuvre qui peut être admirée le long du boulevard Champlain, tout près du parc Notre-Dame-de-la-Garde;

Attendu que la Ville de Québec a eu la chance d'honorer l'oeuvre et la carrière de monsieur Joe Fafard lors de l'exposition qui lui était consacrée en 2012 au *Musée de la Civilisation*, soulignant par la même occasion l'*Année des Fransaskois*;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières, appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu que les membres du conseil saluent l'ensemble de la carrière de monsieur Joe Fafard et qu'ils offrent leurs plus sincères condoléances à sa famille ainsi qu'à ses proches.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0227 Félicitations au comité organisateur des *Jeux du Québec 2019* ainsi qu'à tous les bénévoles pour leur contribution au succès de ce rassemblement sportif d'envergure

Attendu que la 54^e finale des *Jeux du Québec* s'est déroulée du 1^{er} au 9 mars 2019 dans la ville de Québec;

Attendu que près de 4000 jeunes athlètes, regroupant 22 disciplines provenant de 19 délégations de la province de Québec ont participé à cette compétition de haut niveau;

Attendu que des retombées économiques de plus de 12 millions de dollars ont été générées par l'événement;

Attendu que l'édition de Québec a attiré des milliers de spectateurs qui ont pu apprécier le talent et la performance des athlètes lors de ces neuf jours de compétition;

Attendu que le *Centre des congrès de Québec* s'est métamorphosé en « Village des athlètes » pour l'occasion;

Attendu que plus de 2500 bénévoles dévoués se sont impliqués activement dans le cadre de cet événement;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu que les membres du conseil expriment avec fierté toutes leurs félicitations au comité organisateur des *Jeux du Québec 2019* ainsi qu'aux milliers de bénévoles qui ont grandement contribué au succès de ce rassemblement sportif d'envergure. Il est par ailleurs proposé de transmettre une copie de la présente résolution au comité organisateur de la 54^e finale des *Jeux du Québec* qui s'est déroulée du 1^{er} au 9 mars 2019 dans la ville de Québec.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0228 Félicitations à messieurs Éric Dupont et Peter McCambridge pour leur importante contribution au rayonnement de la littérature québécoise

Attendu que le romancier Éric Dupont, originaire d'Amqui et également enseignant en traduction à l'*Université McGill*, est le premier auteur québécois francophone à être publié directement par la grande maison d'édition américaine *Harper Collins*, et non par sa filiale canadienne;

Attendu que son quatrième roman, *La Fiancée américaine*, a été encensé par la critique lors de sa sortie en 2012;

Attendu que la traduction de cet ouvrage a été confiée à monsieur Peter McCambridge, un traducteur littéraire d'origine irlandaise établi à Québec depuis 2003;

Attendu que grâce à la richesse et à la qualité de sa traduction anglaise, le roman compte maintenant parmi les finalistes du prestigieux prix littéraire *Gifler*, qui sera décerné en novembre 2019 pour récompenser la meilleure fiction anglophone canadienne;

Attendu que la version anglaise, intitulée *Songs for the Cold of Heart*, sera publiée simultanément à New York et à Londres en 2020;

Attendu que monsieur Peter McCambridge est détenteur d'un *Baccalauréat* *ès arts* en langues modernes de l'*Université Cambridge* et qu'il est le fondateur du webzine *Québec Reads* et de *QC Fiction*, une publication spécialisée en traduction de fictions d'auteurs québécois;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin–Doyle,

appuyée par madame la conseillère Alicia Despins,

il est résolu que les membres du conseil félicitent messieurs Éric Dupont et Peter McCambridge pour leur contribution au rayonnement de la littérature québécoise.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0229 **Félicitations à la famille Robert pour le 80^e anniversaire de fondation du Salon funéraire et Colombarium Wilbrod Robert**

Attendu que le *Salon funéraire et Colombarium Wilbrod Robert* a été fondé en 1938 sur l'avenue Royale par monsieur Wilbrod Robert;

Attendu que son petit-fils, monsieur David Robert, est à la tête de l'entreprise familiale dans laquelle il travaille depuis maintenant 33 ans;

Attendu que ce dernier a légué sa passion à ses deux fils, Gabriel et Dominic, qui s'impliquent aujourd'hui au sein de l'entreprise;

Attendu que dans les dernières années, l'apport de ces deux jeunes issus de la quatrième génération des Robert a amené l'entreprise à évoluer et à se moderniser tout en continuant de remplir sa mission visant à aider les gens qui traversent une épreuve importante liée au décès d'un proche;

Attendu que des investissements importants ont permis à la famille Robert de bonifier ses installations au fil des ans afin de répondre à la demande croissante;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

appuyée par monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

il est proposé que les membres du conseil expriment avec fierté toutes leurs félicitations à la famille Robert pour sa passion et son dévouement, depuis maintenant 80 ans, au service de la communauté.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0230 **Hommage à monsieur Jean-Marie Villeneuve pour sa carrière de photographe et meilleurs souhaits pour une bonne retraite**

Attendu que monsieur Jean-Marie Villeneuve, photographe au journal *Le Soleil*, annonçait récemment son départ à la retraite après 44 ans de carrière;

Attendu qu'au cours de sa carrière, il a su capturer les moments les plus marquants de la vie politique, culturelle, sociale et culturelle de Québec;

Attendu que de Sting au *Festival d'été de Québec*, en passant par les funérailles de René Lévesque ou le *Sommet des Amériques*, il a été nos yeux et nous a offert différentes perspectives sur des milliers d'événements majeurs;

Attendu qu'il est de cette trempe unique de photographes qui savent d'instinct interpréter les instants et transcender les atmosphères au-delà de l'image;

Attendu que ses clichés qui nous ont parfois secoués, fait réfléchir ou même fait sourire vont assurément manquer au quotidien des lecteurs et au monde médiatique de la ville de Québec;

En conséquence, sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu que les membres du conseil saluent la carrière du photographe Jean-Marie Villeneuve et le remercient pour le travail d'information et de mémoire qu'il a accompli pour la ville de Québec et ses citoyens et lui souhaitent un repos bien mérité.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0231 Félicitations à tous les nommés et lauréats dans le cadre du *Gala des Fidéides 2019*

Attendu que le *Gala des Fidéides 2019* présenté par la *Chambre de commerce et d'industrie de Québec* s'est tenu le 14 mars 2019 au *Centre des congrès de Québec*;

Attendu que cet événement de grande envergure est hautement estimé dans le milieu des gens d'affaires de la grande région de Québec et de la Chaudière-Appalaches;

Attendu qu'il récompense les entreprises qui se sont démarquées au cours de l'année par leur performance exceptionnelle;

Attendu que la qualité des candidatures reçues témoigne du dynamisme hors du commun de la communauté d'affaires de la ville de Québec;

Attendu qu'environ 800 personnes ont pris part à ce rendez-vous annuel d'envergure;

Attendu que plusieurs prix de haute distinction ont été remis dans différentes catégories lors de cette soirée, dont le *Prix de l'industrie touristique de l'année*, celui de l'*Événement d'affaires de l'année*, le *Prix Rayonnement Hors Québec*, le *prix Petite entreprise* et *Moyenne-grande entreprise de l'année* ainsi que le *Prix Arts et affaires*;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Jean-François Gosselin,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Paquet,

il est résolu que les membres du conseil expriment avec fierté leurs félicitations à tous les nommés et lauréats qui furent couronnés pour leur succès dans le cadre du *Gala des Fidéides 2019*. Il est par ailleurs proposé de transmettre une copie de la présente résolution au comité organisateur du *Gala des Fidéides 2019*.

Adoptée à l'unanimité

Rapports du comité exécutif

Matières relevant de la compétence du conseil de la ville

CV-2019-0232 **Entente entre la Ville de Québec et le *Groupe Écosphère*, relative au versement d'une subvention, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Projet Écosphère, la foire de l'environnement et de l'écohabitation*, en 2019 - BE2019-002 (CT-2410199) — (2110)**

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et le *Groupe Écosphère*, relative au versement d'une subvention de 9 000 \$, à titre d'assistance, dans le cadre de la tenue de l'événement *Projet Écosphère, la foire de l'environnement et de l'écohabitation*, en 2019, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel, et ce sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption du budget pour l'année 2020 par les autorités compétentes;
- 2° la directrice du Bureau des grands événements, madame Catherine Chénier, à signer ladite entente.
- 3° le Service des finances à facturer, à *Groupe Écosphère*, une somme de 50 \$ par kiosque (43 kiosques), pour un total de 2150 \$, dans le cadre de la tenue de l'événement *Projet Écosphère, la foire de l'environnement et de l'écohabitation*, pour l'année 2019.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0233 Acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble sis au 103, rue de la Sérénité, connu et désigné comme étant le lot 1 541 362 du cadastre du Québec – Arrondissement de Beauport - DE2019-057 (CT-2412460) — (2110)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Stevens Mélançon,

il est résolu :

- 1° d'acquérir, à des fins municipales, un immeuble sis au 103, rue de la Sérénité, connu et désigné comme étant le lot 1 541 362 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie approximative de 1 206,5 mètres carrés, avec bâtiment et ses dépendances dessus construits, propriété de monsieur Guy Lemelin, pour une somme de 230 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente annexée au sommaire décisionnel;
- 2° conditionnellement à cette acquisition, d'autoriser le Service de la gestion des immeubles à procéder, au moment opportun, à la démolition des bâtiments et de ses dépendances.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0234 Acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble sis au 3983, rue Chabanel, connu et désigné comme étant le lot 1 216 795 du cadastre du Québec – Arrondissement de Beauport - DE2019-067 (Modifiée par CV-2019-0602) (CT-2413548) — (2110)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu :

- 1° d'acquérir, à des fins municipales, un immeuble sis au 3983, rue Chabanel, sans garantie de qualité quant au bâtiment, connu et désigné comme étant le lot 1 216 795 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 755,6 mètres carrés, avec bâtiment et ses dépendances, propriété de monsieur André Fortin, pour une somme de 100 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° conditionnellement à cette acquisition, d'autoriser le Service de la gestion des immeubles à procéder, au moment opportun, à la démolition du bâtiment et de ses dépendances.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0235 **Autorisation pour le dépôt d'une demande de statut de réserve naturelle privée pour 82 terrains municipaux dans le bassin versant de la prise d'eau de la rivière Saint-Charles - PA2018-176 (2110)**

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu :

- 1° de transmettre, au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, une demande de reconnaissance de statut de réserve naturelle privée à perpétuité pour 82 terrains municipaux en vertu de la *Loi sur la conservation du patrimoine naturel*;
- 2° d'autoriser l'*Association de protection de l'environnement du lac Saint-Charles* à préparer la demande de reconnaissance auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques au nom de la Ville de Québec;
- 3° d'autoriser madame Marie-France Loiseau, directrice du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement, à signer ladite demande et tout autre document nécessaire, pour et au nom de la Ville, auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, dans le but d'obtenir les approbations requises pour l'obtention du statut de réserve naturelle pour les 82 terrains ciblés.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Madame la présidente Geneviève Hamelin quitte temporairement son siège et monsieur le vice-président Vincent Dufresne la remplace à la présidence, conformément à l'article 26 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722. Il est 19 h 27.

CV-2019-0236 **Entente entre la Ville de Québec et *Inter-Cité Usinage inc.* relative à l'utilisation, comme dépôt à neige, du terrain de la *Carrière de Val-Bélair* sis sur la rue du Petit-Vallon, propriété de *Construction C.T. ltée - SC2019-001 (CT-2415799) — (Ra-2111)***

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Sylvain Légaré,

il est résolu d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *Inter-Cité Usinage inc.*, relative à l'utilisation, comme dépôt à neige, du terrain de la *Carrière de Val-Bélair* sis sur la rue du Petit-Vallon, propriété de *Construction C.T. ltée*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0237 **Demande d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, relative au projet de construction et d'aménagement d'un bassin de rétention à l'extrémité sud de la rue des Saulois (garage des travaux publics de La Haute-Saint-Charles), et pour la réhabilitation du site de l'édifice F.-X.-Drolet à convertir en cour municipale, rue du Prince-Édouard - GI2019-003 (Ra-2111)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu d'autoriser les ingénieures et ingénieurs du Service de la gestion des immeubles et membres en règle de *l'Ordre des ingénieurs du Québec*, à présenter, au nom de la Ville de Québec, pour approbation par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) du gouvernement du Québec, les projets de construction d'un bassin de rétention des eaux pluviales au sud-est de la rue des Saulois, et les travaux de réhabilitation du site de l'édifice F.-X.-Drolet, rue du Prince-Édouard.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0238 **Appropriation de sommes à même le *Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques* ainsi qu'à même le budget de fonctionnement, en paiement comptant d'immobilisations, pour des travaux de compétence de proximité - IN2019-008 (CT-IN2019-008) — (Ra-2111)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Steeve Verret,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la libération des sommes inutilisées qui sont affectées à des projets terminés ou annulés admissibles au *Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques*, selon la répartition présentée à l'annexe 1 jointe au sommaire décisionnel;
- 2° d'approprier 500 000 \$ à même le *Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques*, qui sera disponible pour la création de projets de compétence de proximité, afin de réaliser des travaux d'entretien sur les voies publiques visées par le *Programme de réfection des infrastructures de surface 2019* et le *Programme d'entretien des chaussées 2019*;
- 3° d'approprier, à même les sommes prévues au budget de fonctionnement, en paiement comptant d'immobilisations de proximité, un montant de 950 000 \$ à la réalisation de travaux de pavage du *Programme d'entretien des chaussées 2019*, sur des chaussées de compétence de proximité.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0239 Autorisation d'un appel de projets pour la réalisation de places éphémères issues de la communauté, en mars 2019 - LS2019-062 (Ra-2111)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'autoriser un appel de projets pour la réalisation de places éphémères issues de la communauté, en mars 2019, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'appel de projets joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0240 Conclusion d'une entente entre la Ville de Québec et la Nation huronne-wendat, relative à l'inclusion de terrains à la réserve et les modalités afférentes - PA2019-007 (Ra-2111)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Yvon Bussières,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu :

- 1° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la Nation huronne-wendat, relative à l'inclusion des lots 1 398 273, 1 398 375 et 4 520 669 du cadastre de Québec, circonscription foncière de Québec, à la réserve et les modalités afférentes, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'autorisation préalable du gouvernement du Québec;
- 2° de demander au gouvernement du Québec d'adopter un décret d'autorisation relatif à ladite entente, selon les dispositions de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ, chapitre M-30).

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0241 Modification au contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Robert Pigeon (ID. 141957) à titre de directeur du Service de police - RH2019-170 (CT-RH2019-170) — (Ra-2111)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser la modification du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Robert Pigeon (ID. 141957), directeur du Service de police (D080 - poste no 31481), selon des conditions substantiellement

conformes à celles mentionnées à l'addenda au contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le vice-président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Madame la présidente Geneviève Hamelin reprend son siège. Il est 19 h 44.

CV-2019-0242 *Programme de soutien aux actions de préparation aux sinistres Volet 2 - Autorisation de déposer un formulaire de présentation de demande d'aide financière à l'Agence municipale de financement et de développement des centres d'urgence 9-1-1 du Québec - SC2019-002 (Ra-2112)*

Attendu que le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

Attendu que la Ville de Québec souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'*Agence municipale 9-1-1 du Québec* afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

Attendu que la Ville atteste avoir rempli le formulaire d'autodiagnostic fourni par le ministre de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

En conséquence, sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer, appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° de présenter une demande d'aide financière à l'*Agence municipale 9-1-1 du Québec*, au montant de 10 000 \$, dans le cadre du Volet 2 du programme mentionné au paragraphe 2° et de s'engager à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint au sommaire décisionnel, dont les coûts totalisent plus de 25 000 \$, et de confirmer que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 17 000 \$;
- 2° d'autoriser la directrice du Bureau de la sécurité civile, madame Carolyne Larouche, à signer le formulaire de demande d'aide financière et d'attester que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0243 **Autorisation de déposer des demandes d'aide financière à *Transition énergétique Québec* et à *Énergir (Gaz Métro)*, dans le cadre du projet d'optimisation de la performance des systèmes mécaniques du *Centre Vidéotron* - **DG2019-018** (Ra-2112)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser monsieur Sylvain Daniel, chargé de projet pour l'amphithéâtre multifonctionnel de Québec, à signer et déposer des demandes d'aide financière à *Transition énergétique Québec* et à *Énergir (Gaz Métro)*, dans le cadre du projet d'optimisation de la performance des systèmes mécaniques du *Centre Vidéotron*.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières à soumettre au conseil d'agglomération

En l'absence de monsieur le maire Régis Labeaume, madame la conseillère Michelle Morin-Doyle, mairesse suppléante, propose les dossiers AP2019-086 à DE2019-046 inclusivement, devant être présentés à la séance du conseil d'agglomération de Québec du 20 mars 2019.

CV-2019-0244 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication de contrats pour le service de location de véhicules sans chauffeur (Appel d'offres public 53261) - **AP2019-086** (2110)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'approbation du répertoire de fournisseurs conformes des rangs 1 et 2 ayant soumissionné pour les lots 1, 2, 3 et 4, relativement à la location de véhicules sans chauffeur, conformément à la demande publique de soumissions 53261 selon les tarifs quotidiens, hebdomadaires et mensuels, du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2021, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes;
- 2° l'autorisation aux arrondissements et services concernés à y recourir selon les besoins et suivant l'ordre croissant des tarifs et la disponibilité des véhicules.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0245 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du mandat de deux administrateurs au sein du conseil d'administration de la *Société municipale d'habitation Champlain* - SO2019-002 (2110)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Émilie Villeneuve,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement des mandats de madame Suzette Tremblay et de monsieur Francis Cossette, à titre de représentants de la Ville de Québec pour siéger au conseil d'administration de la *Société municipale d'habitation Champlain*, pour un mandat de deux ans ou jusqu'à la nomination de leurs remplaçants.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0246 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat pour la mise à jour et le soutien technique - Dexero FD, PDI et GAO (VQ-46406) - AP2019-114 (CT-2413656) — (Ra-2111)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement du contrat adjugé à *Dexero inc.*, pour la mise à jour et le soutien technique - Dexero FD, PDI et GAO (VQ-46406), du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021, pour une somme de 123 000 \$, excluant les taxes, conformément à son offre de service du 28 janvier 2019, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2020 et 2021 par les autorités compétentes.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0247 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'appropriation de sommes à même le *Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques* ainsi qu'à même le budget de fonctionnement en paiement comptant d'immobilisations pour des travaux de compétence d'agglomération - IN2019-009 (CT-IN2019-009) — (Ra-2111)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la libération des sommes inutilisées qui sont affectées à des projets terminés ou annulés admissibles au *Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques* selon la répartition présentée à l'annexe 1 jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'appropriation de 1 000 000 \$, à même le *Fonds réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques*, qui sera disponible pour la création de projets de compétence d'agglomération, pour des travaux d'entretien sur les voies publiques visées par le *Programme de réfection des infrastructures de surface 2019* et le *Programme d'entretien des chaussées 2019*;
- 3° l'appropriation, à même les sommes prévues au budget de fonctionnement, en paiement comptant d'immobilisations d'agglomération, de 1 850 000 \$, pour des travaux de pavage du *Programme d'entretien des chaussées 2019*, sur des chaussées de compétence d'agglomération.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0248 Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et la Nation huronne-wendat, concernant la fourniture de services municipaux découlant de l'inclusion de terrains à la réserve et les modalités afférentes - PA2019-008 (Ra-2111)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération l'autorisation :

- 1° de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et la Nation huronne-wendat concernant la fourniture de services municipaux découlant de l'inclusion des lots 1 398 273, 1 398 375 et 4 520 669 du cadastre de Québec, circonscription foncière de Québec, à la réserve et les modalités afférentes, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe sommaire décisionnel, et ce, sous réserve de l'autorisation préalable du gouvernement du Québec;
- 2° de demander au gouvernement du Québec l'adoption d'un décret d'autorisation relatif à ladite entente, selon les dispositions de la *Loi sur le ministère du Conseil exécutif* (RLRQ, chapitre M-30).

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0249 Envoi d'une opinion et autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'envoi d'une opinion en vertu des articles 180 et 194 de la Loi sur l'organisation territoriale municipale (RLRQ, chapitre O-9) – Redressement des limites territoriales des villes de Québec et de Lac-Delage - PA2019-037 (Ra-2111)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de donner une opinion favorable au projet de redressement des limites territoriales des villes de Québec et de Lac-Delage soumis par le sous-ministre, monsieur Marc Croteau, le 6 février 2019, conformément aux articles 180 et 194 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*.

Il est également résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'envoi d'une opinion favorable au projet de redressement des limites territoriales des villes de Québec et de Lac-Delage soumis par le sous-ministre, monsieur Marc Croteau, le 6 février 2019, conformément aux articles 180 et 194 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale*.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0250 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, relative à la fourniture de services en matière de réception et de traitement des boues d'installations septiques et des fosses scellées - TE2019-003 (Ra-2111)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Municipalité de Saint-Laurent-de-l'Île-d'Orléans, concernant la fourniture de services en matière de réception et de traitement des boues d'installations septiques et des fosses scellées, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente intermunicipale jointe au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0251 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le renouvellement de l'entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Ville de Sherbrooke, relative à la gestion et à l'utilisation du système RH-PAIE - TI2019-002 (Ra-2111)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération, l'autorisation de la conclusion de l'entente intermunicipale entre la Ville de Québec et la Ville de Sherbrooke, relative à la gestion et à l'utilisation du système RH-PAIE, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente intermunicipale jointe au sommaire décisionnel.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0252 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et APN inc., relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Projets majeurs de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Expansion de l'entreprise et augmentation de la capacité de production de l'entreprise APN inc.* - DE2019-035 (CT-DE2019-035) — (Ra-2112)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et APN inc., relative au versement d'une subvention maximale de 1 000 000 \$, dans le cadre du volet *Projets majeurs de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Expansion de l'entreprise et augmentation de la capacité de production de l'entreprise APN inc.*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'appropriation d'une somme maximale de 1 000 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023* pour la réalisation de ce projet.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0253 **Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et Intellinox inc., relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Infrastructures de recherche et développement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Relocalisation de l'entreprise dans le parc industriel de Val-Bélair* - DE2019-046 (CT-DE2019-046) — (Ra-2112)**

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu de soumettre, au conseil d'agglomération :

- 1° l'autorisation de la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et Intellinox inc., relative au versement d'une subvention maximale de 300 000 \$, dans le cadre du volet *Infrastructures de recherche et développement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet *Relocalisation de l'entreprise dans le parc industriel de Val-Bélair*, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe au sommaire décisionnel;
- 2° l'appropriation d'une somme maximale de 300 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2023* pour la réalisation de ce projet.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Matières soumises au conseil de la ville par un conseil d'arrondissement

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Matière prévue à l'ordre du jour supplémentaire

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Avis de motion et projet de règlement

AM-2019-0254 ***Avis de motion relatif au Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial 3^e Avenue, Limoilou pour l'exercice financier 2019, R.V.Q. 2762, et dépôt du projet de règlement - DE2019-072 (Ra-2110)***

Madame la conseillère Émilie Villeneuve donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement décrétant une cotisation imposée aux membres de la *Société de développement commercial 3^e Avenue, Limoilou* pour l'exercice financier 2019.

Le montant de la cotisation est déterminé en fonction du statut du membre et de la superficie d'un immeuble occupée par celui-ci.

Le montant de la cotisation ne peut toutefois pas être inférieur à 150 \$ ni excéder 850 \$.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2019-0255 ***Adoption du budget de fonctionnement de la de la Société de développement commercial 3^e Avenue, Limoilou pour l'exercice financier 2019 - DE2019-072 (Ra-2110)***

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Suzanne Verreault,

il est résolu :

- 1° d'approuver le budget de fonctionnement de la *Société de développement commercial 3^e Avenue, Limoilou* pour l'exercice financier 2019;
- 2° d'autoriser le Service des finances à procéder à la perception des cotisations imposées dans le district commercial de la *Société de développement commercial 3^e Avenue, Limoilou*.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2019-0256 Avis de motion relatif au Règlement sur la prévention des incendies, R.V.Q. 2241, et dépôt du projet de règlement - PI2018-010 (Ra-2111)

Monsieur le conseiller Patrick Voyer donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement sur la prévention incendie. Ce règlement intègre et rend applicable sur tout le territoire de la Ville de Québec le chapitre VIII - Bâtiment du Code de sécurité du Québec qui intègre les normes du *Code national de prévention des incendies - Canada 2010 (modifié)*. Les normes contenues dans ce chapitre remplacent les normes d'occupation des bâtiments prescrites par le *Code national de prévention des incendies Canada 1995* qui était intégré à la réglementation sur la prévention des incendies de la Ville.

Le règlement reconduit les normes particulières concernant l'identification et l'affichage dans les bâtiments, les moyens d'évacuation, les systèmes de protection contre l'incendie, les avertisseurs de fumée et les appareils de chauffage.

Il édicte de nouveau les règles concernant les feux extérieurs, les pièces pyrotechniques. En outre, il prévoit des règles qui encadrent les manipulations de flammes dans le cadre d'un spectacle devant un public.

Finalement, il prévoit des normes particulières concernant les salons ou les expositions et d'autres normes applicables aux habitations de chambres et de pension.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

AM-2019-0257 Avis de motion relatif au Règlement sur des travaux de caractérisation et d'amélioration de la qualité du milieu pour la mise en oeuvre de la partie du plan d'action environnementale relevant de la compétence de proximité de la Ville et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2669, et dépôt du projet de règlement - A4PQ2019-001 (Ra-2112)

Madame la conseillère Suzanne Verreault donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement ordonnant des travaux de caractérisation et d'amélioration de la qualité du milieu aux fins de la mise en oeuvre de la partie du plan d'action environnementale relevant de la compétence de proximité de la ville ainsi que l'octroi des contrats de services professionnels et techniques y afférents de même que l'embauche du personnel et l'acquisition des biens et des équipements nécessaires à la réalisation desdits travaux.

Ce règlement prévoit une dépense de 250 000 \$ pour les travaux, les services professionnels et techniques, l'embauche du personnel et l'acquisition des biens ainsi ordonnés et décrète un emprunt du même montant remboursable sur une période de cinq ans.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CV-2019-0258 Appropriation de 25 000 \$ à même le fonds général de la Ville - A4PQ2019-001 (Ra-2112)

Sur la proposition de madame la conseillère Suzanne Verreault,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'approprier 25 000 \$ à même le fonds général de la Ville, soit une somme équivalente à 10 % du montant de la dépense prévue par le Règlement R.V.Q. 2669. Ce fonds sera renfloué de ce montant lors de l'entrée en vigueur dudit règlement.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0259 Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à l'hébergement touristique, R.V.Q. 2730 - PA2019-028 (Ra-2112)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à l'hébergement touristique, R.V.Q. 2730.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2019-0260 Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à l'hébergement touristique, R.V.Q. 2730 - PA2019-028 (Ra-2112)

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme* et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions concernant l'hébergement touristique.

Il prévoit que l'hébergement touristique collaboratif est un usage associé à un logement partout sur le territoire. À cet effet, le règlement définit la notion d'hébergement touristique collaboratif comme étant la location à des touristes, d'un logement constituant la résidence principale du locateur ou d'une seule chambre dans ce logement et ce, pour une durée de 31 jours consécutifs et moins. Le locateur d'un tel logement ou d'une telle chambre doit être titulaire d'un certificat d'autorisation afin d'exercer cet usage associé. La délivrance de ce certificat d'autorisation, renouvelable annuellement, est assujettie au respect de conditions, dont celle de devoir attester que le logement constitue la résidence principale du locateur.

Le règlement modifie le plan de classification des usages afin que les groupes actuels que sont *C10 établissement hôtelier* et *C11 résidence de tourisme* ne forment désormais qu'un seul groupe d'usages sous l'appellation de *C10 établissement d'hébergement touristique général*. Cet usage, désormais unique, comprend indistinctement les établissements qui offrent la location d'unités d'hébergement à des touristes pour une période de 31 jours et moins, sans égard au type d'unité d'hébergement et aux services offerts dans l'établissement. La notion d'unité d'hébergement est modifiée en conséquence afin qu'elle inclut tout type d'unité de location donc notamment une chambre, une suite, un appartement ou autre unité indépendante permettant la location individualisée à des touristes distincts.

Finalement le règlement modifie les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme afin de faire les adaptations nécessaires concordantes avec les nouvelles règles introduites au règlement d'harmonisation sur l'urbanisme.

CV-2019-0261 ***Adoption du projet de Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement en matière de tourisme, R.V.Q. 2732 - PA2019-027 (Ra-2112)***

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussières,

il est résolu d'adopter le projet de *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement en matière de tourisme, R.V.Q. 2732*.

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

AM-2019-0262 ***Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement en matière de tourisme, R.V.Q. 2732 - PA2019-027 (Ra-2112)***

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement* en matière de tourisme.

Il modifie le plan directeur afin de mettre à jour les données relatives à l'hébergement touristique et de modifier les orientations à cet égard. La nomenclature des attraits touristiques est également mise à jour afin de tenir compte de l'évolution et de la réalisation des différents projets.

Plus spécifiquement, le règlement actualise le portrait de la problématique de l'hébergement touristique sur le territoire de la ville et énonce des pistes d'action relatives à cet égard, dont celle d'entamer une réflexion globale et de revoir la réglementation applicable sur le territoire. Parmi les pistes d'action, le règlement introduit également celle de revoir la classification des usages d'hébergement touristique. Cette nouvelle classification vise à mieux refléter la réalité actuelle de l'industrie touristique. Des ajustements normatifs sont conséquemment apportés aux divers programmes particuliers d'urbanisme du plan directeur afin de tenir compte de cette nouvelle classification. De plus, le plan directeur est modifié afin de préciser davantage la localisation souhaitable des établissements touristiques sur le territoire et de prévoir des critères à cet effet. Finalement, les pistes d'action relatives aux grands équipements récréatifs et culturels du territoire sont mises à jour afin de tenir compte de l'évolution des projets depuis l'entrée en vigueur du plan directeur en 2005.

AM-2019-0263 *Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais relativement à l'hébergement touristique collaboratif, R.V.Q. 2764, et dépôt du projet de règlement - PA2019-029 (Ra-2112)*

Madame la conseillère Marie-Josée Savard donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement sur le coût des permis et des licences, les taxes spéciales, la tarification de biens et de services et les autres frais* afin de fixer à 50 \$ la tarification relative à la délivrance d'un certificat d'autorisation pour l'exercice d'un usage associé d'hébergement touristique collaboratif.

Aucun tarif n'est exigé pour le retrait d'un tel usage.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

Adoption des règlements

CV-2019-0264 *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions, R.V.Q. 2723 - PA2019-014 (Ra-2108)*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement d'harmonisation sur l'urbanisme et les règlements d'arrondissement sur l'urbanisme relativement à diverses dispositions, R.V.Q. 2723.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0265 *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux affectations et aux densités applicables dans le secteur situé au sud de la jonction des rues Vézina et George-Muir, R.V.Q. 2741 - PA2019-011 (Ra-2105)*

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Steeve Verret,

il est résolu d'adopter le *Règlement modifiant le Règlement sur le Plan directeur d'aménagement et de développement relativement aux affectations et aux densités applicables dans le secteur situé au sud de la jonction des rues Vézina et George-Muir, R.V.Q. 2741.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0266 *Règlement sur le versement de subventions, pour l'année 2019 et les suivantes, en vertu du Règlement sur le programme de rénovation de façades donnant sur une artère commerciale et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2743 - DE2019-033 (Ra-2108)*

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Yvon Bussièrès,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur le versement de subventions, pour l'année 2019 et les suivantes, en vertu du Règlement sur le programme de rénovation de façades donnant sur une artère commerciale et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2743.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0267 *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial Saint-Sauveur pour l'exercice financier 2019, R.V.Q. 2746 - DE2019-056 (Ra-2107)*

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Pierre-Luc Lachance,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial Saint-Sauveur pour l'exercice financier 2019, R.V.Q. 2746.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0268 *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial de Montcalm pour l'exercice financier 2019, R.V.Q. 2747 - DE2019-052 (Ra-2107)*

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Jean Rousseau,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur la cotisation imposée aux membres de la Société de développement commercial de Montcalm pour l'exercice financier 2019, R.V.Q. 2747.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0269 *Règlement sur l'acquisition de véhicules motorisés ainsi que des accessoires d'appoint et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2755 - EM2019-003 (Ra-2108)*

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur l'acquisition de véhicules motorisés ainsi que des accessoires d'appoint et sur l'emprunt nécessaire au paiement des coûts qui y sont rattachés, R.V.Q. 2755.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

CV-2019-0270 *Règlement sur le programme de subvention des ateliers d'artistes pour l'année 2019, R.V.Q. 2759 - CU2019-012 (CT-CU2019-012) — (Ra-2108)*

Sur la proposition de madame la conseillère Alicia Despins,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'adopter le *Règlement sur le programme de subvention des ateliers d'artistes pour l'année 2019, R.V.Q. 2759.*

Madame la présidente s'est abstenue de voter.

Adoptée à l'unanimité

Deuxième période de questions des citoyens

Une deuxième période de questions est tenue à l'intention des citoyennes et citoyens.

Deuxième partie de la période d'intervention générale des membres du conseil

Une deuxième période d'intervention générale est tenue à l'intention des membres du conseil.

Clôture de la séance

Conformément aux dispositions de l'article 37 du *Règlement sur la régie interne et la procédure d'assemblée du conseil de la ville*, R.V.Q. 1722, madame la présidente déclare la séance close à 20 h 33.

Geneviève Hamelin
Présidente

Sylvain Ouellet
Greffier

Vincent Dufresne
Vice-président

SO/id